

# CT/CHSCT 6 février 2020



**Date :** 06/02/2020

## **Dates limites de réception des dossiers à inscrire à l'ordre du jour**

**9 janvier 2020**

Compte tenu des délais incompressibles de traitement des dossiers, nous attirons votre attention sur l'impérieuse nécessité de respecter les dates limites de réception.

Tout dossier arrivant au-delà de ces dates ne sera pas examiné lors des séances.

[Retour à l'agenda](#)

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation des cookies pour assurer son bon fonctionnement,

mesurer sa fréquentation, améliorer l'expérience de navigation et l'interaction avec les réseaux sociaux. [OK](#)